

POUR UNE REFONDATION DES APPRENTISSAGES

Exposé des motifs

La refondation de l'Ecole prendra du temps. La refonte des programmes d'enseignement de la scolarité obligatoire (l'école fondamentale pour les écologistes) s'inscrit ainsi dans le moyen terme pour faire évoluer en même temps les prescriptions, les objectifs et les pratiques. C'est à une véritable révolution – un changement de paradigme - qu'il faut s'atteler. En premier lieu, il faut fixer des grands objectifs à la scolarité obligatoire. Il faut cesser de décliner des programmes détaillés infaisables – sauf pour une élite. Cessons d'être jacobins sur les moyens (les mêmes horaires d'enseignement pour chacun) et girondins sur les fins (chaque enseignant, chaque établissement s'arrange avec sa réalité propre pour se fixer des finalités et des objectifs réels d'apprentissage).

En second lieu, il faut accorder des droits à la formation tout au long de la vie pour les personnes, en incluant la formation professionnelle initiale, la scolarité au lycée et l'enseignement supérieur. La scolarité obligatoire doit outiller les personnes pour qu'elles puissent suivre des parcours qui ne seront pas fléchés. Il faut cesser d'organiser notre système de formation initiale comme une machine à sélectionner.

Enfin il faut associer les élèves et tous ceux qui apprennent aux évaluations qui les concernent : il faut commencer dès le début de la scolarité obligatoire. Tous les acteurs, toutes les disciplines scolaires doivent coopérer en ce sens, et pas de façon rhétorique ou marginale.

A un système scolaire qui impose d'en-haut, organise des files d'attente, induit partout des pratiques sélectives et renforce les situations de stress qui s'imposent aux plus jeunes et aux plus fragiles, il faut substituer un système où les individus apprennent à coopérer, à construire sur le long terme, à entrer dans une logique de projet.

C'est tout le contraire des pratiques largement répandues dans les collèges : des livrets personnels de compétences aux items bien trop nombreux, dont la validation opérée par les chefs d'établissement est aléatoire et dont les premiers intéressés (les jeunes et leurs familles) sont très largement exclus.

A priori la refondation entamée par la loi d'orientation peut fournir des occasions d'opérer cette mutation. Le Conseil supérieur des programmes doit voir son indépendance garantie pour réaliser ce que la loi n'a pas défini : la définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; les référentiels de programme pour les différents cycles de la scolarité obligatoire (maternelle ; CP-CE1-CE2 ; CM1-CM2-6^{ème} ; 5^{ème}-4^{ème}-3^{ème}).

Des expériences existent déjà pour opérer cette mutation que la société attend et que les écologistes soutiennent. Les « éducations à... » sont une des pistes sur lesquelles s'engager : l'éducation à la santé existe déjà dans le système scolaire ; l'éducation à l'environnement et au développement durable s'appuie sur les ressources des territoires, des associations ; l'éducation à la résolution non-violente des conflits s'est de plus imposée comme une piste prometteuse dans de nombreux établissements. Les « éducations à... » ont du sens pour les élèves, pour les parents qui ne comprennent pas ce que l'Ecole prescrit.

Motion

Europe Ecologie-Les Verts, réuni au Conseil Fédéral des 15 et 16 juin 2014 demande :

- Une écriture du décret sur le socle commun qui se réfère aux huit domaines définis par l'Union Européenne (2006),
 - la définition pour chaque cycle de la scolarité obligatoire (école élémentaire et collège) d'objectifs transdisciplinaires de fin de cycle pluriannuel adossés à un référentiel de compétences
 - Une application de trois principes :
 - transparence pour l'accès aux données personnelles
 - information préalable des intéressés sur les modes de partage des données et des destinataires
 - identification des finalités pédagogiques des différents outils (portfolios-carnets de bord, porte-feuilles personnel de compétences)
- Une impulsion vigoureuse pour permettre aux élèves, enfants et adolescents, de développer des projets personnels et collectifs dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
 - Une démarche volontariste pour permettre à toutes les écoles et tous les collèges de développer, en lien avec des collectivités territoriales, des « éducation à... » qui associent étroitement les lieux d'enseignement et leur environnement.

Unanimité moins 4 blancs